

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015

- 1. En référence :**
- à l'article 73 de la loi n° 95-101 du 02 février 1995,
  - au décret n° 95-635 du 06 mai 1995,
  - à la circulaire préfectorale du 18 janvier 1996.



**1.1 Compétence du Maire en matière d'eau potable**

Celui-ci présente au Conseil Municipal – pour le 30 juin de l'année suivante au plus tard – un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et (ou) un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Maire de la Commune de MOOSLARGUE exerce uniquement la compétence eau potable et présente le rapport pour 2015.

**1.2 La compétence assainissement est déléguée à la Communauté de Communes de la Largue.**

Le rapport adressé par la Communauté de Commune sera présenté au Conseil Municipal pour le 31 décembre de l'année suivante au plus tard.

## **2. Les indicateurs :**

### **2.1 Indicateurs techniques**

#### **2.1.1. Description générale du service**

Commune de MOOSLARGUE – code INSEE 68216  
Située à environ 35 km au sud de MULHOUSE et 40 km au nord de BELFORT  
Sa population est de 452 habitants (population totale au 1/01/2015 – source INSEE)  
Caractère rural mais qui ne compte néanmoins que 3 exploitations agricoles.

#### **2.1.2. La structure de gestion du service de distribution d'eau potable**

Le service est directement géré par la commune en régie, c'est-à-dire que l'investissement et le fonctionnement (personnel communal) sont à la charge de la commune.

#### **2.1.3. Les ressources en eau**

- Localisation des unités de production d'eau potable

- L'ancien puits (n° 476-IX-0021) datant de 1947, de faible production et souvent pollué par des eaux de surface lors de fortes précipitations, situé à proximité d'un nouveau forage, a été arrêté et déconnecté. Cet ancien puits est aujourd'hui équipé d'un piézomètre permettant la mesure des nappes d'eau souterraines sous la responsabilité du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), sous le contrôle de la DIREN Lorraine (Direction Régionale de l'ENVironnement de Lorraine) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. L'instrumentation du piézomètre permet la transmission automatique de mesures de niveau au BRGM pour intégration dans la banque de données ADES (Accès aux Données sur l'Eau Souterraine) qui met à disposition gratuitement sur Internet ([ades.rndc.tm.fr](http://ades.rndc.tm.fr)) une grande partie des données qualité et quantité concernant les eaux souterraines.

- Aussi, pour assurer la ressource en eau de la commune, un nouveau puits « Oben Am Dorf » N° BRGM 04761X0122 a été foré en 2002.

Profond de 85 m, le nouvel ouvrage constitue la principale ressource potentielle en eau potable de la commune de Mooslargue. Le pompage en continu pendant 20 jours a fait apparaître un débit de 18 m<sup>3</sup>/h et les analyses successives nous confirment une eau de très bonne qualité malgré un taux de manganèse assez élevé : 39 µg Mn/l bien inférieur à la référence de qualité qui ne doit pas dépasser 50 µg Mn/l.

- Le forage n° 476-1-0039 peu productif profond de 25 m créé en 1979; captant l'aquifère des cailloutis du Sundgau et dont la capacité est de 2,7 m<sup>3</sup>/h a une teneur en nitrate plus importante pour un pH de 5,80 à 6,40.

Par l'arrêté préfectoral n° 851/IV du 25 septembre 2006, le préfet du Haut-Rhin autorise la Commune à distribuer l'eau ainsi prélevée en vue de l'alimentation destinée à la consommation humaine.

COMMUNE DE MOOSLARGUE  
- Etude de vulnérabilité du forage 476-1X-0122 -

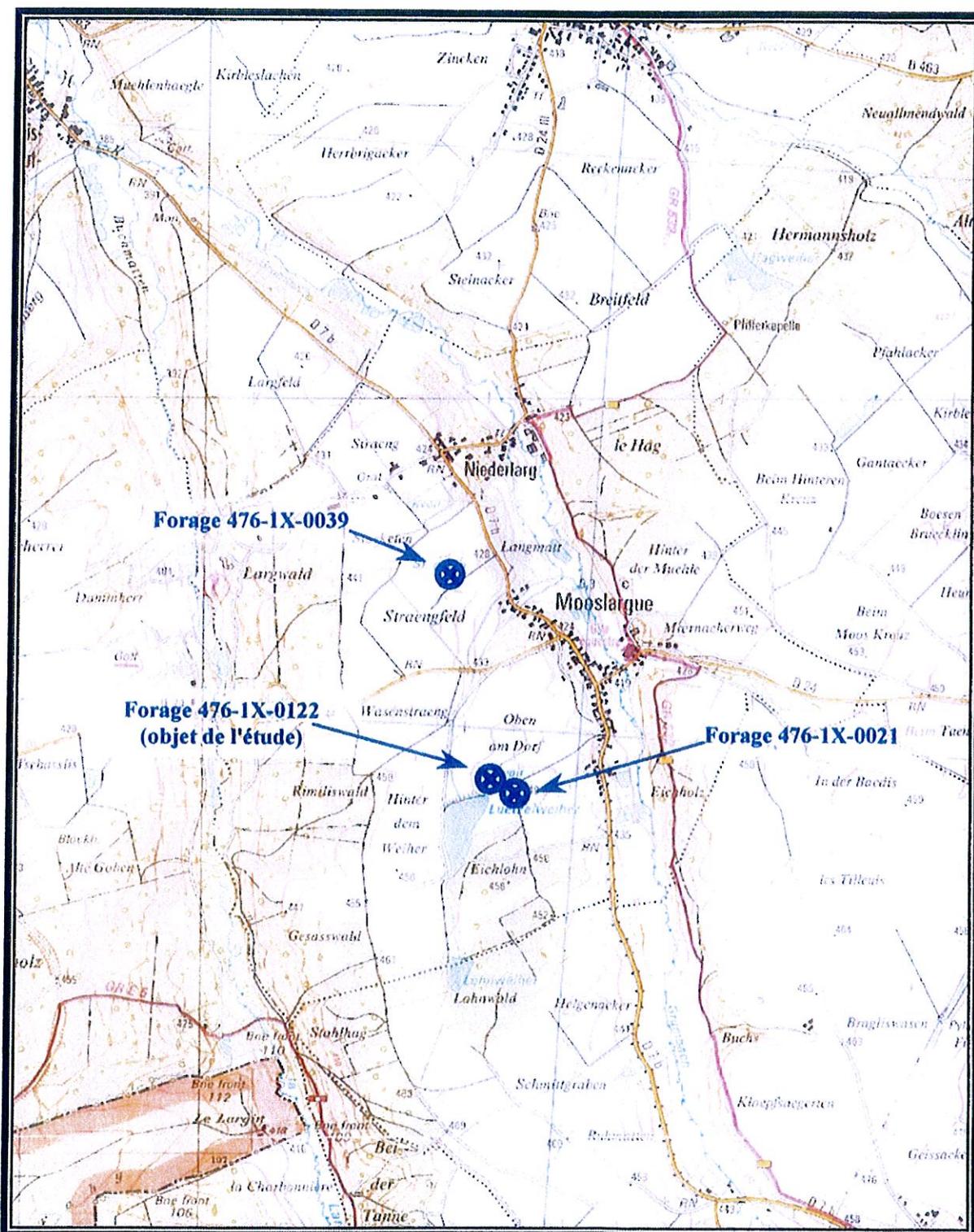


Figure 1 : Plan de situation

➤ Nature des ressources utilisées et les volumes correspondants

Ressource souterraine	Forage 1 476-1-0021	Forage 2 476-1-0122	Forage 3 476-1-0039
m <sup>3</sup> /en 2015	Néant / équipé d'un piézomètre	« Oben Am Dorf » 25 921	„Straeng“ 2 109

#### 2.1.4. Les ouvrages de stockage et de traitement

La capacité des réservoirs :

- le réservoir principal « Oben Am Dorf », anciennement MOOS (150 m<sup>3</sup>) : consommation 60 m<sup>3</sup> et réserve incendie 90 m<sup>3</sup>. La Sté FLEXILAC a procédé, en septembre 2006, à la réfection du revêtement d'étanchéité de ce réservoir.
- le réservoir secondaire, anciennement NIEDERLARG pouvant contenir 75 m<sup>3</sup>. est désormais désaffecté et sert à présent de station de surpression.

L'eau est distribuée sans traitement.

#### 2.1.5. La distribution

La commune pourvoit à l'entretien courant du réseau.

En 2015, il y a 155 branchements domestiques et 3 branchements non-domestiques (à usage agricole) pour une consommation annuelle de 23 160 m<sup>3</sup> facturés (soit 11 096 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> semestre et 12 064 m<sup>3</sup> au second semestre).

ANNEES	ABONNES	HABITANTS	VOLUME EAU FACTURE en m3
2007	143	302	21 915
2008	143	381	22 523
2009	145	381	23 005
2010	151	394	23 838
2011	151	424	22 710
2012	152	434	25 245
2013	152	437	20 553
2014	154	465	23 470
2015	155	452	23 160

Caractéristiques du réseau et ses performances :

Les conduites principales en fonte sont installées sur une longueur d'environ 5,100 kilomètres.

Les branchements anciens sont également en fonte et les récents en polyéthylène (PE).

Le réseau a été réalisé en plusieurs étapes, soit en 1933, 1955, 1975 et la dernière réfection date de 2006.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le volume pompé est de 28 030 m<sup>3</sup>. Le volume de service nécessaire pour les différentes purges du réseau, le nettoyage du réservoir est estimé à 1 000 m<sup>3</sup>. Le volume facturé aux abonnés en 2015 a été de 23 160 m<sup>3</sup>. Il en résulte un **rendement moyen de l'ordre de 82 %**.

**Il n'y a pas de branchement en plomb.**

Le réseau d'eau potable n'a pas été modifié en 2015. Les plans du réseau d'eau potable sont à jour (indicateur P103.2 :20).

Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du service :

Un agent communal pour l'entretien autour du réservoir et le relevé des compteurs d'eau, le maire et les adjoints pour la résolution des alertes, les remplacements de compteurs et les petites réparations ; ce qui correspond environ à 2 heures hebdomadaires, soit 104 heures annuelles.

### **2.1.6. La qualité de l'eau**

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale Santé (ARS), un préleveur du Centre d'Analyses et de Recherche (CAR) d'Illkirch a effectué quatre prélèvements (janvier, février, juin et octobre 2015), pour un coût de 799,57 €.

Ces analyses ont révélé une eau de très bonne qualité microbiologique.

En 2015, l'eau produite et distribuée par la commune est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les teneurs en nitrates présentent une variabilité importante en fonction de l'origine de l'eau (en provenance du forage du « Straeng » - qui ne fonctionne qu'une heure par jour, ou du forage principal).

Teneur en nitrates (en NO<sub>3</sub>) forage « Straeng » : < 0,5 mg (limite de qualité <50)  
forage « Oben am Dorf » : < 0,5 mg

L'eau distribuée est douce (peu calcaire) : pH de 7,4 unités (forage « Straeng ») et d'un titre hydrotimétrique (dureté totale) de 17,4°F ; alors que pour le forage « Oben am Dorf », le pH se situe à 7,5 unités pour un titre hydrotimétrique de 16,2°F.

D'après la synthèse de l'ARS, l'eau peut être à l'équilibre ou légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

### **2.1.7. Faits marquants de l'année 2015**

Les travaux réalisés en 2015 :

- mise en place de la clôture autour du forage « Straeng »
- Réparation d'une fuite – rue des Prés
- Remplacement de la pompe hors service
- inspection caméra avant remise en place de la nouvelle pompe à 82,60 m
- Mise en place d'un variateur de vitesse à la station de pompage « Oben am Dorf »

Prévisions de travaux pour les années à venir :

- Installation du système de chloration
- Réalisation de la desserte des terrains communaux entre les deux entités du village

## **2.2 Indicateurs financiers**

### **2.2.1. Le prix de l'eau et sa décomposition**

#### La partie fixe

Abonnement : 8 € par semestre soit 16 € par abonné et par an.

#### Autres charges fixes

Location de compteur : 2 € par semestre et donc 4 € par an

#### La part consommation

Le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m<sup>3</sup> de l'utilisateur est de 1,30 € (pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive) et pour toutes catégories de branchements confondus.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'exécution du service.

### **2.2.2. Le prix de la redevance assainissement**

Perçu par la Communauté de Communes de la Largue et facturé par leurs services suite à la facturation de l'eau potable en commune.

### **2.2.3. Redevances versées à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**

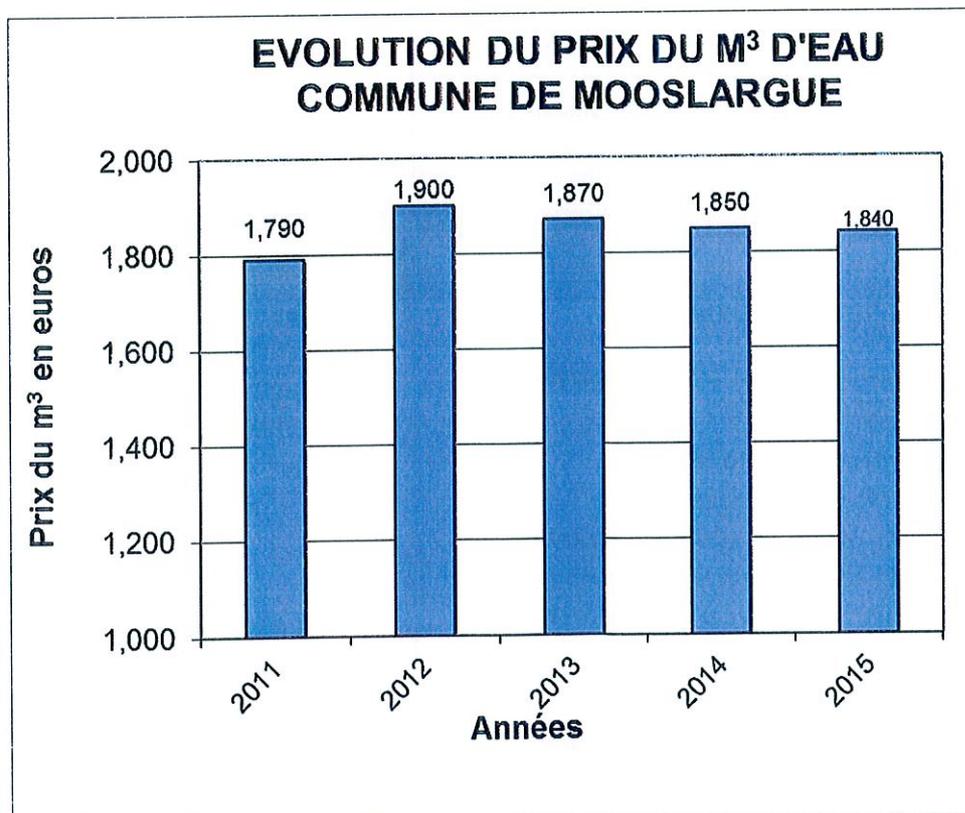
Redevance pour pollution d'origine domestique : 0,395 €/m<sup>3</sup>  
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0,067 €/m<sup>3</sup>

## RECAPITULATIF

**Facture (pour une consommation de 120 m3/an)  
pour une famille de résidents permanents et évolution par rapport à l'année n-1**

Nature du poste	Au 1er janvier de l'année N-1 pour 120 m3	Au 1er janvier de l'année N pour 120 m3	Variation en % entre l'année N et l'année N-1	Commentaires et observations
Abonnement annuel	20,00 €	20,00 €	0,00%	
Part exploitation	156,00 €	156,00 €	0,00%	
Part investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%	
<b>Autres redevances</b> : assainissement facturé par la Com Com de la Largue				<i>Facture complémentaire éditée par la Com Com de la Largue</i>
<b>Redevance</b> pour pollution domestique	48,84 €	47,40 €	-2,94%	<i>Facture complémentaire éditée par la Com Com de la Largue</i>
<b>Redevance</b> pour modernisation réseau collecte facturé par la Com Com de la Largue				
<b>Redevance</b> pour prélèvement ressource en eau	8,16 €	8,04 €	-1,47 %	
TVA	0,00 €	0,00 €	0,00%	
<b>Total pour 120 m3 TTC</b>	<b>223,00 €</b>	<b>221,44 €</b>	<b>- 0,70 %</b>	

Prix moyen de l'eau potable (hors frais d'assainissement) : 1,84 €/m<sup>3</sup>



2.2.4. Le budget

## FONCTIONNEMENT 2015

Comptes	Libellés	Prévisions 2015	Réalisations 2015	PREVISIONS 2016
<b>Dépenses</b>		<b>225 800,00</b>	<b>33 206,29</b>	<b>241 100,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>90 020,00</b>	<b>13 354,67</b>	<b>64 931,84</b>
<b>60</b>	<b>Achats ou consommations</b>	<b>6 000,00</b>	<b>2 282,24</b>	<b>6 000,00</b>
6061	EDF	6000,00	2 282,24	6 000,00
6062	Produits de traitement			
6063	Fournitures de voiries	0,00		
<b>61</b>	<b>Entretien et réparation</b>	<b>76 520,00</b>	<b>8 481,20</b>	<b>51 431,84</b>
613	Locations			
615	Frais de personnel - réparation réseau	75 520,00	8 189,70	50 431,84
617	Recherche fuites	1 000,00	291,50	1 000,00
<b>62</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 500,00</b>	<b>1 018,23</b>	<b>2 500,00</b>
622	Analyses	2 000,00	799,57	2 000,00
626	Téléphone	500,00	212,96	500,00
627	Services bancaires et assimilés		5,70	
<b>63</b>	<b>Travaux, fournitures et services extérieurs</b>	<b>5 000,00</b>	<b>1 573,00</b>	<b>5 000,00</b>
6378	Redevances versées à l' Agence de l'Eau	5 000,00	1 573,00	5 000,00
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>16 500,00</b>	<b>8 517,00</b>	<b>16 000,00</b>
701249	Reversement de la redevance pour pollution domestique	16 000,00	8 315,00	16 000,00
706129	Revers. de redevance pour modernisation des réseaux de collecte	500,00	202,00	
<b>654</b>	<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>658</b>	<b>Charges diverses de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Frais divers de gestion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
661	Charges financières (intérêts)	0,00		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>1 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercice antérieur)			1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>11 334,62</b>	<b>11 334,62</b>	<b>11 668,16</b>
6811 - 042	Dotations aux amortissements et aux provisions	11 334,62	11 334,62	11 668,16
<b>004</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Autofinancement complémentaire</b>	<b>106 945,38</b>	<b>0,00</b>	<b>146 500,00</b>
<b>Recettes</b>		<b>225 800,00</b>	<b>51 625,50</b>	<b>241 100,00</b>
<b>70</b>	<b>Vente de produits - Services</b>	<b>46 257,73</b>	<b>44 048,45</b>	<b>43 138,52</b>
7011	Eau	34 000,00	32 700,00	32 000,00
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	10 000,00	9 148,63	8 988,52
70128	Autres taxes et redevances	1 557,73	1 551,82	1 500,00
7064	Compteurs	700,00	648,00	650,00
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>2 540,00</b>	<b>0,00</b>
<b>751</b>	<b>Redevances p.concessions..</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>758</b>	<b>Produits divers de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>771</b>	<b>Produits exceptionnels sur op.de gestion</b>		<b>46,35</b>	<b>0,00</b>
<b>777 - 042</b>	<b>Quote-part des subv.d'Investis.virée au résultat de l'exercice</b>	<b>2 600,00</b>	<b>2 600,00</b>	<b>2 600,00</b>
<b>778</b>	<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>2 390,70</b>	<b>0,00</b>
778	Remboursement de sinistres	0,00	2 390,70	
<b>791</b>	<b>Transferts de charges d'exploitation (remb.Groupama)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>176 942,27</b>	<b>0,00</b>	<b>195 361,48</b>
<b>Excédent de clôture de fonctionnement</b>		<b>18 419,21</b>		

## AEP - COMMUNE DE MOOSLARGUE

Il n'y a pas d'emprunt en cours.

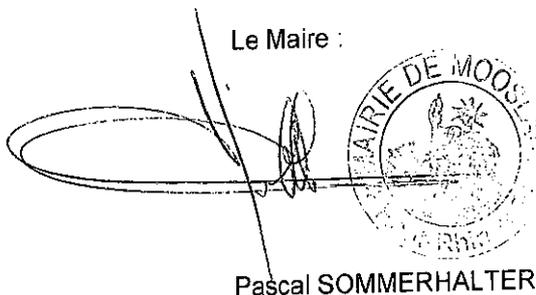
### Travaux réalisés au cours de l'exercice 2015 :

- mise en place de la clôture autour du forage « Straeng » (en propre régie- matériel acquis antérieurement) 786,00 €
- Réparation d'une fuite – rue des Prés (sur budget 2016) 2 298,00 €
- Réparation ancienne pompe puits « Oben am Dorf » 8 896,94 €
- Inspection caméra et mise en place de la nouvelle pompe à 82,60 m 3 141,00 €
- Mise en place d'un variateur de vitesse à la station de pompage « Oben am Dorf »

Joint à ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015, une note d'information intitulée « L'agence de l'eau vous informe » comme le prévoit les dispositions de l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (désormais art. L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Fait à Mooslargue, le 17 juin 2016

Le Maire :



Pascal SOMMERHALTER.

